

# Saint-Louis

50 rue de Clichy, Paris 9<sup>e</sup>

DIRECTION DIOCÉSAIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE PARIS | **NOTE D'INFORMATION**

13 décembre 2010

Parents, élèves, personnel enseignant et non-enseignant de Saint-Louis se sont montré très touchés et préoccupés après l'annonce par sœur Martine Bourquin de la fermeture à la rentrée 2012 de l'établissement qu'elle dirige. Réactions et interrogations sont légitimes. Elles appelleront certainement de nombreux échanges dans les mois à venir. Ils sont nécessaires et nous y sommes ouverts. Dans l'immédiat, cette note cherche à donner les éléments de réponses disponibles aux questions les plus fréquentes.

Frédéric Gautier

*Directeur diocésain de l'Enseignement catholique*

- **Qui est propriétaire de Saint-Louis ?**

Installées depuis 1817 dans le bâtiment du foyer, sur rue, 50 rue de Clichy pour accueillir de jeunes orphelines, les Sœurs de Charité Dominicaines de la Présentation construiront ensuite les bâtiments scolaires du collège et du lycée ainsi que la chapelle. Aujourd'hui, la congrégation religieuse est toujours propriétaire des locaux.

- **Par qui est géré un établissement scolaire comme Saint-Louis ?**

La congrégation des sœurs est aussi responsable de l'établissement tel que le prévoit le statut de l'Enseignement catholique. Comme dans la plupart des établissements scolaires catholiques, la gestion sociale, financière et immobilière de Saint-Louis est assurée par des bénévoles constitués en association à but non lucratif (l'OGISL). Les seules ressources pour cette gestion sont les financements publics légaux et les contributions des familles.

- **Quelles sont les ressources financières ?**

L'État participe au *fonctionnement* des établissements scolaires sous contrat d'association et rémunère les enseignants. L'immobilier est totalement à la charge de ces établissements. La loi Falloux autorise les collectivités (Département pour le collège et Région pour le lycée) à subventionner *une partie des investissements* immobiliers, de façon facultative et très limitée : sans dépasser, chaque année, le dixième des dépenses de l'établissement.

Pour répondre aux besoins croissants de mise aux normes de locaux souvent vétustes, des organismes de l'Enseignement catholique mettent en place différents dispositifs : caisses de solidarité ou appels de fonds comme par l'intermédiaire de la « Fondation Saint-Matthieu pour l'école catholique ». L'impact de ces mesures est réel mais limité.



- **Quel est le rôle de la direction diocésaine ?**

Comme dans chaque diocèse, un directeur diocésain est nommé par l'archevêque de Paris pour promouvoir l'Enseignement catholique, mettre en place les services de coordination et d'assistance utiles, représenter les établissements, veiller à leur qualité pédagogique et chrétienne. La direction de l'Enseignement catholique peut organiser la solidarité entre établissements mais ne dispose pas de ressources propres.

- **Pourquoi fermer Saint-Louis ?**

Fin 2007, sœur Martine et sœur Madeleine ont annoncé aux enseignants qu'elles se préparaient à « passer la main » et à quitter Saint-Louis d'ici quelques années. Elles ont commencé à travailler avec le directeur diocésain de l'Enseignement catholique de Paris sur les conséquences de leur départ.

Après examen en commun, et devant la conjonction de plusieurs facteurs, la congrégation a dû conclure à la nécessité de fermer l'établissement 50 rue de Clichy. Sœur Martine, 69 ans, et sœur Madeleine, 80 ans, sont les seules religieuses encore investies à Saint-Louis. Elles souhaitent se retirer. Leur congrégation doit faire face au vieillissement des religieuses et ne dispose pas des forces nécessaires pour poursuivre la direction de l'établissement. Les sœurs ont beaucoup donné au cours de leur vie. Leur patrimoine immobilier était mis à la disposition d'œuvres comme Saint-Louis sans générer de revenu. Aujourd'hui, elles doivent valoriser ce bien par nécessité.

Avant de prendre cette décision difficile à Saint-Louis, la congrégation a étudié la possibilité de poursuivre l'activité scolaire sur le site. Après avoir fait faire les diagnostics obligatoires de mise aux normes sanitaires, de sécurité et d'accessibilité, l'évaluation du coût des travaux par un architecte — tout en maintenant l'activité scolaire — atteint 5 millions d'euros. Ces rénovations, difficilement réalisables en raison de la configuration des locaux, diminueraient en outre la capacité d'accueil de l'établissement. Au total, le coût de la reprise des bâtiments et de leur réaménagement pour y pérenniser l'activité est malheureusement disproportionné par rapport à leur potentiel.

Bien que décidée, la procédure de mise en vente des locaux 50 rue de Clichy n'a pas encore commencé. Les sœurs ont d'abord souhaité préparer l'accueil des élèves, des professeurs et du personnel avec les autres établissements catholiques de Paris. La congrégation a aussi manifesté le souci que l'œuvre éducative de Saint-Louis se poursuive indirectement à Paris en décidant d'affecter une partie du produit de la vente des locaux rue de Clichy à l'un des projets de développement : celui de Sainte-Louise, qui ouvrira en 2012 le premier lycée catholique du 20<sup>e</sup> arrondissement.



- **Saint-Louis est-il le seul établissement menacé ?**

Par le passé, l'immobilier scolaire privé était souvent vétuste, de par l'absence de normes contraignantes et du fait d'une gestion généreuse mais qui ne tenait pas compte du coût réel de maintien en état d'exploitation : mise à disposition gratuite des locaux, gros entretien au gré des dons reçus, trop faible contribution des familles etc. Après la mise aux normes sanitaires et de sécurité, l'accessibilité aux personnes handicapées (obligatoire en 2015) met en péril plusieurs établissements catholiques à Paris du fait des coûts disproportionnés, de l'inadaptation des locaux ou des contraintes de chantiers.

Ces exigences ont déjà conduit à des fermetures d'établissement avec redéploiement. D'autres établissements qui ne pouvaient pas assumer seuls des rénovations immobilières plus limitées ont fusionné, à condition que les propriétaires puissent garantir l'usage scolaire des locaux à long terme et que ceux-ci y soient adaptés selon les nouvelles normes ou dotés d'un certain potentiel de développement.

- **L'Enseignement catholique à Paris va-t-il offrir un moins grand nombre de places dans les années à venir ?**

A la rentrée 2010, Saint-Louis comptait 575 élèves dans 19 classes et 41 professeurs. L'établissement fait partie d'un important réseau d'établissements scolaires catholiques dans Paris même :

- **76 700 élèves**, soit 22 % de la population scolarisée à Paris
- **5 000 enseignants**
- 84 écoles maternelles et élémentaires, 49 collèges, 50 lycées et 2 CFA

Dans un réseau de cette taille, les restructurations sont nombreuses à chaque rentrée.

Ainsi, chaque année depuis 10 ans et malgré les contraintes immobilières de plus en plus pressantes, les établissements catholiques de Paris ont accueilli 600 à 700 élèves supplémentaires (+ 0,9 % en moyenne). À chaque rentrée, ce sont l'équivalent de 10 classes qui sont fermées et 30 nouvelles classes ouvertes pour répondre à l'évolution de la démographie à Paris et à la demande de nouvelles filières de formation.



### • Que vont devenir les élèves de Saint-Louis ?

Tous les élèves qui le souhaitent sont assurés de pouvoir continuer leur scolarité normalement à Saint-Louis en 2011-2012.

Depuis l'annonce de la fermeture en 2012, certaines familles ont cherché à prendre contact avec d'autres collèges ou lycées en vue de la rentrée 2011, ce qui a provoqué des interrogations chez les chefs d'établissements catholiques de Paris. Après réflexion, il est acquis que les familles qui le souhaiteraient peuvent entreprendre dès maintenant des démarches d'inscription dans un nouvel établissement de leur choix.

Pour la rentrée 2012-2013, les demandes d'inscription des élèves de Saint-Louis seront traitées en priorité dans certains établissements (sans que cette liste soit limitative) :

- Collège et lycée Notre-Dame-de-Sion (6<sup>e</sup>)
- Collège et lycée d'Hulst (7<sup>e</sup>)
- Collège et lycée Paul Claudel (7<sup>e</sup>)
- Lycée Saint-Thomas d'Aquin (7<sup>e</sup>)
- Collège et lycée Fénelon – Sainte-Marie (8<sup>e</sup>)
- Collège et lycée Bossuet Notre-Dame (10<sup>e</sup>)
- Collège et lycée Rocroy – Saint-Vincent-de-Paul (10<sup>e</sup>)
- Collège et lycée Charles Péguy (11<sup>e</sup>)
- Collège et lycée Sainte-Ursule – Louise de Bettignies (17<sup>e</sup>)
- Collège et lycée Saint-Michel-des-Batignolles (17<sup>e</sup>)
- Collège Sainte-Marie – Saint-Vincent (18<sup>e</sup>)
- Collège Saint-Georges (19<sup>e</sup>)
- Collège et lycée Sainte-Louise (20<sup>e</sup>)

Pour accompagner ces changements, une classe de 6<sup>e</sup> sera ouverte à Saint-Michel-des-Batignolles dès la rentrée 2011. En 2012-2013 une classe de 5<sup>e</sup>, de 4<sup>e</sup>, et de 3<sup>e</sup> seront ouvertes à Saint-Michel-des-Batignolles et quatre classes de 2<sup>de</sup> à Sainte-Louise.

Les élèves de Saint-Louis et leurs familles seront accompagnés au mieux et informés dès que nécessaire, comme par les réunions programmées les 14 et 15 décembre 2010.

### • Que vont devenir les enseignants et le personnel non-enseignant ?

En application des accords nationaux pour l'emploi dans l'Enseignement catholique, reconnu par la loi, les enseignants contractuels de Saint-Louis seront tous prioritaires pour retrouver un poste dans un autre établissement catholique de Paris. Sœur Martine leur transmettra les indications nécessaires. Ceux qui le souhaitent peuvent dès maintenant se renseigner auprès du service qui prépare et coordonne le mouvement des enseignants catholiques à Paris :

Direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris  
Service des Ressources humaines  
76 rue des Saints-Pères, 75007 Paris  
01 45 49 61 38 rh2@ec75.org

L'association de gestion de Saint-Louis, qui emploie le personnel non-enseignant, s'est engagée à faire une proposition de poste à chacun de ses salariés avec l'aide du réseau de l'Enseignement catholique de Paris. ■